

**FO**  
la force syndicale  
en ESSONNE

# Le syndicaliste

Le journal de l'UD

[www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)

N°169 - septembre 2019

## RÉFORME DES RETRAITES : FO DIT STOP !

POUR L'AMÉLIORATION DES PENSIONS  
CONTRE L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ  
POUR LE MAINTIEN DES RÉGIMES EXISTANTS  
FO DIT STOP AU RÉGIME UNIVERSEL PAR POINTS !

### RASSEMBLEMENT A PARIS LE 21 SEPTEMBRE 2019

RÉGIME UNIVERSEL

AGE DE DÉPART

MONTANT DES PENSIONS

SOLIDARITÉ

RÉVERSION

DURÉE DE COTISATIONS

*Depart en Bus*

*Inscriis Toi*

**[udfo91@gmail.com](mailto:udfo91@gmail.com)**

**01 60 78 15 57**

PLUS **FORTS** ENSEMBLE

[FORCE-OUVRIERE.FR](http://FORCE-OUVRIERE.FR)

# EN FAIRE TOUJOURS PLUS POUR VOUS

Protection, services,  
accompagnement social

## NOS ENGAGEMENTS

Vous proposer des solutions personnalisées en santé et en prévoyance

Vous aider à concilier bien-être des salariés et performance

Vous garantir des soins de qualité au juste prix

Être à vos côtés dans les moments de fragilité

Vous accompagner en retraite

Agir pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffmederic-humanis.com



malakoff médéric  
humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Union Départementale

**Force Ouvrière** de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora -  
91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57

FAX : ~~supprimé~~

e-mail : [udfo91@gmail.com](mailto:udfo91@gmail.com)

Site : [www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)

Directeur de publication :

Christophe LE COMTE

Bulletin trimestriel

CPPAP N°0622 S 07348

Impression : FEC FO

Ce numéro du syndicaliste **FO** a été réalisé avec le concours de :

**Christophe Le Comte**, secrétaire général de l'UD FO 91,

**Giuseppe MALACRINO** - FO APHP,

**Dominique CALMEL** du GD des territoriaux FO 91,

**Daniel ROUSSEAU** Président de l'UDRFO 91,

**Nicolas MONTANARY** - FO CPAM 91,

**Karen ECHARD** secrétaire administrative de l'UD FO 91, et

**Frédéric BLANC** (photos).

## AU SOMMAIRE du SYNDICALISTE 2

- ⇒ *L'Edito - ça branle dans le manche ! soyons du bon côté... - P.3*
- ⇒ *Pour le 21 sept. Inscription au BUS - p.4*
- ⇒ *Résolution du Comité Départemental de l'Union Départementale FO de l'Essonne - p.5*
- ⇒ *Le 21 septembre, nous y serons pour sauver nos retraites et défendre notre Sécu ! - P.6*
- ⇒ *Le gouvernement s'en prend aux congés bonifiés - P.8*
- ⇒ *Ne pas se résigner devant l'inacceptable ! - P.9*
- ⇒ *Elections Professionnelles du 13 juin 2019 pour les agents territoriaux d'Evry-Courcouronnes - P.11*
- ⇒ *L'UL de Massy fait sa rentrée - p.12*
- ⇒ *Menaces sur l'Agefiph - p.13*
- ⇒ *La réforme « retraite par point » : c'est du vol ! le gouvernement s'attaque aussi aux pensions de réversion ! - p.14*
- ⇒ *Achat entre particuliers : quelles précautions ? - p.15*
- ⇒ *Réforme des retraites FO dit STOP ! - p.16*

## ça branle dans le manche ! soyons du bon côté...

La liste est longue des attaques contre nos conquêtes et des conflits installés ou naissants. Personne ne peut nier les faits, ils sont tenaces. Nous sommes bien dans une période de violence sociale inouïe.

Le tout s'accompagne de manipulations de chiffres, pour faire passer la contre-réforme sur l'assurance chômage et du projet sur les retraites, qui ne prennent pas, mais ils essaient (gouvernement, patronat, chargés de mission, presses spécialisées...). Ces deux réformes sont intimement liées, puisque les périodes de chômeurs éloignent le départ à la retraite (à taux plein).

Ils en veulent à nos droits qui représentent des sommes gigantesques. Oui, c'est juste véral. Oui, ils le confirment la lutte des classes existent.

Certains opposants à nos intérêts sont décomplexés, ils confirment nos craintes. Quand notre Secrétaire Général, Yves VERRIER, cite le rapport sur les retraites sur SUD Radio

**"Le Gouvernement sera toujours libre de proposer tout projet de réforme ayant des incidences sur les équilibres financiers sur le systèmes de retraite, donc y compris avec ce rapport, on n'en a pas fini et on a bien compris que l'âge d'équilibre sera un paramètre du gouvernement ou des gouvernements de demain"**, Corinne VIGNON Députée de la majorité, ambassadrice de la réforme ne dément pas et justifie cela par le besoin de ne pas transmettre de dette aux générations futures... tout en oubliant toutes les exonérations offertes au patronat, comme lui rappelle Yves VERRIER.

Oui, ça branle dans le manche, mais il faut tout faire pour être du bon côté car nous devons reconquérir nos droits et en obtenir de nouveaux si c'est nécessaire... et c'est nécessaire. Si non, là, nous aurions une dette vis-à-vis des générations à venir.

Le progrès, c'est le mieux être et cette quête n'est pas finie. Le Gouvernement sait que sa politique ne passe pas, c'est pour cela qu'il exige des forces de l'ordre de déployer l'ultra

violence. Des morts, des éborgnés, des mutilés sont là, ils existent et pour certains existaient. Ce sang versé est de la responsabilité de toute la hiérarchie qui ordonne cette violence antirépublicaine. Certains "responsables" politique arrivent même à s'émouvoir des violences perpétrées à Hong Kong et en Russie. À l'Est rien de nouveau, nous nous sommes toujours offusqués des violences faites contre les militants de ces pays. Entre le parti quasi-unique et la parole syndicale officielle, c'est la violence pour toute voix dissonante.

Seul fait nouveau, c'est que le nouveau monde (capitaliste commun de l'entre-soi) prend exemple sur l'ancien monde (communiste libéral), les mêmes recettes pour mieux nous exploiter.

### Nous n'accepterons pas !

À FORCE OUVRIERE, nous avons toujours résisté au centralisme, fascisme, à la pensée unique... la résistance, c'est notre raison d'être. Mais tout seul, c'est bien prétentieux que de croire que nous allons renverser la vapeur. C'est pour cela que nous devons organiser la riposte la plus large avec tous les militants qui sont sur les mêmes bases revendicatives de reconquêtes.

L'oppression sociale cessera quand tous ensemble nous serons face à eux pour dire "STOP".

**Tous mobilisés le 21 septembre à Paris  
et préparons la suite par la grève !**

Christophe Le Comte

Secrétaire Général de l'UD FO 91

**Résister, Revendiquer, Reconquérir !**



## Résolution du Comité Départemental du 21 juin 2019 de l'Union Départementale FO de l'Essonne

Nous, les délégués des syndicats de l'Union départementale Force Ouvrière de l'Essonne, réunis le 21 juin 2019 à Evry, alertons tous les militants FO, tous les salariés, sur les graves menaces qui pèsent sur le Code du travail et les Conventions collectives et notre système de protection sociale. Le Président de la République a amplifié la loi Travail El Khomri, il n'était pas étranger à son contenu.

Notre congrès confédéral a condamné les ordonnances Macron passées pendant nos congés.

Le gouvernement Macron-Philippe ne s'est pas arrêté là. Après le Code du travail, ils se sont attaqués à la Fonction publique, à l'Assurance chômage, à la Sécurité sociale, et aux régimes de retraites.

Son programme prévoit entre autres :

- la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires
- 2 milliards d'économies par an imposées aux collectivités territoriales
- la destruction du statut de la Fonction publique et du Code des pensions
- l'autonomie complète des établissements scolaires donc la fin de l'école républicaine, la même pour tous sur tout le territoire,
- la destruction de tous les régimes de retraite par l'instauration d'un régime unique par points

Le Gouvernement aura :

- supprimé la cotisation maladie et assurance chômage pour les salariés du privé et donc remplacé le financement de la Sécurité sociale par l'impôt CSG et organiser sa prise de contrôle par l'Etat
  - augmenté de 1,7 point la CSG pour tous et pour une majorité de retraités. C'est la preuve qu'ils peuvent modifier nos revenus quand ils veulent.
- restauré le jour de carence pour les fonctionnaires

Dans ce contexte social inédit marqué notamment par le mouvement des "Gilets jaunes" et par les mobilisations syndicales dont FO est souvent à l'initiative, notre modèle social continue d'être attaqué.

Nous considérons, par conséquent, que la mobilisation générale est plus que jamais nécessaire.

Nous condamnons l'attaque sans précédent contre le statut de la fonction publique, qui fragilise la République. Nous apportons notre soutien aux fédérations et syndicats FO de la Fonction publique pour le maintien du statut général et des statuts particuliers.

Nous soutenons le mouvement de grève des hospitaliers et en particulier des urgences. C'est la position constante de l'UD FO 91 rappelée par son dernier Congrès : « **dans le secteur de la santé, contre les suppressions de postes et les mesures d'économies remettant en cause les acquis des personnels à l'Hôpital Sud Francilien d'Evry-Corbeil, contre la fermeture de l'hôpital de Perray-Vaucluse à Epinay sur Orge, pour le maintien de la maternité de Dourdan, contre la fusion des hôpitaux d'Orsay, de Longjumeau et de Juvisy sur Orge qui supprime des emplois et restreint l'accès aux soins** ».

Nous appelons tous les militants à défendre les droits syndicaux et moyens qui permettent aux salariés de s'organiser au sein de FO en toute indépendance, du patronat, des religions et des partis politiques. En ce sens, elle appelle à renforcer la mobilisation pour défendre la Bourse du Travail Départementale de l'Essonne, par les diffusions du tract « Monsieur DUROVRAI, LAISSEZ AUX SALARIES LES MOYENS DE SE DEFENDRE », à faire signer la pétition et à répondre aux mobilisations qui seront organisées pour défendre notre bourse du travail.

Nous rejetons le projet de Retraite Universelle par Points, « système de retraite des morts » et pour le maintien de tous les régimes particuliers et du code des pensions civiles et militaires. La campagne d'information doit continuer auprès de l'ensemble des salariés par la diffusion des tracts à disposition à l'Union Départementale.

Nous ne voulons pas du rallongement de l'âge de départ à la retraite et sommes opposés à tout système de décote.

Le Patronat et le Gouvernement ne nous laissent pas d'autre choix que le rapport de force, pour les faire reculer.

**Compte tenu du contexte politique et des mesures graves attentatoires aux valeurs républicaines, à la laïcité et aux droits sociaux qui se mettent en place aujourd'hui et dans les mois à venir (notamment la publication du rapport DELEVOYE prévu le mois prochain et du projet de loi qui pourrait être présenté à la rentrée), les militants, réunis en comité départemental, appellent tous les syndicats à organiser des assemblées d'informations pour :**

- ouvrir la discussion des moyens d'actions efficaces pour la satisfaction des revendications et préparer la riposte à la hauteur, donc la grève,
- préparer le meeting du 21 septembre pour le retrait de la réforme Macron, Delevoye sur les retraites et préparer une riposte à la hauteur des enjeux.

**Nous devons nous approprier et mettre en œuvre le slogan de la Confédération :**

**"RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUERIR"**

# Le 21 septembre, nous y serons pour sauver nos retraites et défendre notre Sécu !

6

**L**es retraites, il faut le rappeler, constituent une des 5 branches de la Sécurité Sociale, avec la Famille, la Maladie, le Recouvrement, les Accidents du Travail/Maladies Professionnelles.

Cette même Sécurité Sociale si décriée et déjà si mise à mal par un patronat qui n'en veut pas et qui a depuis longtemps décrété qu'il fallait revenir sur tous les acquis de 1945, date de la création de la « Sécu ».

Jusqu'alors notre système de Sécurité Sociale reposait sur le principe de solidarité entre tous les travailleurs, malades ou bien portant, actifs ou chômeurs, jeunes ou retraites : chacun paie selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Plus spécifiquement pour la branche retraite, l'ensemble des régimes obligatoires de base ou complémentaires de retraites fonctionne en France sur le mode de la répartition : les régimes redistribuent au cours d'une année, sous forme de pensions versées aux retraités, les cotisations encaissées la même année auprès des actifs.

Il s'agit donc ici de régimes de retraite par répartition, c'est-à-dire de solidarité entre travailleurs.

La contre-réforme Macron-Delevoye envisagée aujourd'hui sur les retraites est, nous le savons tous, inacceptable :

C'est l'instauration d'un régime « universel » par points, cassant les 42 régimes spéciaux, un recul dans les faits de l'âge de départ à 64 voire 65 ans pour un taux plein, un calcul pour tous des « droits » sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les 25 meilleures années (ou des 6 derniers mois pour la fonction publique)...

Cela aura pour conséquence une baisse considérable pour tous du montant de la pension et de fait, une obligation de travailler plus longtemps dans l'espoir d'acquérir des points dont la valeur n'est même pas garantie puisque la valeur du point serait décidée par le gouvernement en activité au gré des contraintes budgétaires du moment.

Cette contre-réforme des retraites est donc bien une réforme paramétrique permanente à objectif budgétaire et aux mains des gouvernements qui se succéderont dans l'avenir !

Au-delà du processus méthodique de destruction de la Sécurité Sociale entamé depuis de nombreuses années, cette nouvelle contre-réforme des retraites reste une trahison et une infamie :

Une trahison au regard de l'Histoire de la Sécurité Sociale qui se voulait solidaire et n'appartenir qu'aux seuls assurés, sans étatisation et sans fonctionnarisation, dont la gestion était confiée originellement aux organisations syndicales.

Avec cette dernière contre-réforme Macron-Delevoye et son système de retraites par points, par capitalisation, c'est le règne de l'individualisme et du chacun pour soi. C'est-à-dire le risque de voir de plus en plus des organismes assurantiels compléter et peut être à terme supplanter les régimes aujourd'hui obligatoires.

Une trahison au regard du dialogue social avec les organisations syndicales, qui hier géraient la Sécurité Sociale, mais demain, avec cette dernière contre-réforme, n'auront plus leur mot à dire sur rien, pas même le montant des pensions puisque la valeur du point sera déterminée par les contextes budgétaires à venir. CELA S'APPELLE VOLER LEURS RETRAITES AUX TRAVAILLEURS !

C'est aussi une infamie car les premières victimes de cette nouvelle contre-réforme des retraites seront les carrières professionnelles hachées ou les plus fragiles, les malades, les invalides, les jeunes précaires, les CDD, les privés d'emploi ainsi que toutes les femmes ayant eu un ou plusieurs enfant(s) !

Voilà le vrai visage du néolibéralisme de Macron qui implique le passage en force contre la société et la destruction

généralisée de tous les droits collectifs des salariés et des citoyens : code du travail, assurance chômage, statut de la fonction publique, privatisations...

Aujourd'hui c'est au tour des retraites d'y passer...  
**NOUS NE LAISSERONS PAS FAIRE !**

1) Denis KESSLER, ancien vice-président exécutif du MEDEF de 1998 à 2002 écrivait dans le numéro du 4 octobre 2007 de «Challenge» : « Le modèle français est le pur produit du Conseil National de la Résistance [...] Il est grand temps de le réformer et le gouvernement s'y emploie [...] Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance ! »

Pour l'ensemble de ces raisons, le syndicat départemental FO des organismes de Sécurité Sociale et Allocations Familiales de l'Essonne appelle, ses militants et adhérents ainsi que l'ensemble des salariés, notamment de notre Institution, au rassemblement du

**21 septembre à Paris**



# La réforme 100 % Santé Ce qu'il faut retenir

## Pour un meilleur accès aux soins

Promesse de la campagne présidentielle, le reste à charge zéro va progressivement se mettre en place pour les soins et équipements liés à l'optique, à l'audition et au dentaire.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement d'une politique d'accès aux soins menée depuis de nombreuses années par les mutuelles membres du Groupe VYV.

L'action prioritaire menée sur ces 3 postes de dépenses sonne comme une évidence s'agissant d'améliorer l'accès aux soins :

- 6,7 millions de Français renoncent aux lunettes, poste de dépenses dont le reste à charge moyen est de 22% (contre 8,3% de reste à charge moyen pour les dépenses de santé en France).
- 4,7 millions de Français renoncent aux soins dentaires, poste avec un reste à charge moyen de 43%.
- 2,1 millions de Français renoncent aux appareils auditifs, poste où le reste à charge moyen atteint 53%. D'ailleurs, seulement 1 personne malentendante sur 3 est appareillée actuellement.

Une réalité qui s'explique par des prises en charge de l'Assurance Maladie plus faibles sur ces 3 postes que dans les autres domaines du soin et des tarifs fixés librement par les professionnels de santé, et de façon souvent déconnectée du niveau de remboursement.

## Le Groupe VYV précurseur dans l'accès aux soins pour tous

Au travers des réseaux de soins, les mutuelles du Groupe VYV ont déployé un dispositif depuis de nombreuses années déjà, pour réguler les tarifs et limiter le reste à charge. Leur pertinence s'en trouve confortée par la présente réforme.

- **La première exigence des réseaux est la qualité des prestations au meilleur prix tout en préservant la liberté de choix du bénéficiaire.** Les professionnels de santé sélectionnés s'engagent sur une charte de qualité et un respect des tarifs négociés. Avec la réforme, le réseau offrira la garantie pour l'adhérent d'une offre sans reste à charge et jouera d'autant plus son rôle de régulateur sur les tarifs libres.
- **Dans ces réseaux, nos adhérents peuvent déjà bénéficier d'offres pouvant aller jusqu'à une absence de reste à charge, tout en bénéficiant du tiers payant.** Notre expertise sur toute la chaîne de valeur des filières santé permet de contractualiser avec les professionnels de santé pour qu'ils continuent à proposer aux adhérents les dernières innovations technologiques et un plus grand choix d'équipements et dispositifs médicaux.
- **Les enjeux d'accès aux soins vont bien au-delà du 100% Santé.** Le Groupe VYV est un acteur mutualiste présent au cœur des territoires. À travers VYV Care, il regroupe plus de 1 000 établissements de soins et d'accompagnement dans les différents domaines du sanitaire, du médico-social et de la distribution de matériel médical. Le Groupe VYV combat également les déserts médicaux en développant la téléconsultation.

## Objectif 2022

### pour des offres sans reste à charge

#### Seuls certains soins seront pris en charge à 100%

L'objectif du 100% Santé est d'aboutir à un reste à charge zéro sur l'optique, le dentaire et l'audition d'ici 2022. Le principe repose sur la définition par l'État et les syndicats de professionnels d'un panier de soins sans reste à charge qui doit correspondre à des soins et dispositifs adaptés aux besoins essentiels. Ceux-ci seront **pris en charge à 100% par l'action conjuguée du régime obligatoire et des complémentaires**. Les professionnels de santé ont accepté de plafonner leurs honoraires ou prix de vente sur certaines prestations. Exemple : le 100% Santé en optique, c'est un choix parmi 17 montures adultes, 10 montures enfants dans 3 coloris uniquement, avec des verres simples ou progressifs et un tarif de monture plafonné à 30€.

#### La liberté de choix hors du panier défini demeure : à quel prix ?

Chacun restera libre de choisir des soins et prestations en dehors du panier de soins initié par la réforme. Selon les soins, les tarifs seront alors libres ou limités. **La base de remboursement de la Sécurité sociale sera très fortement réduite et les taux de remboursement pratiqués par les complémentaires seront également plafonnés de façon moins favorable qu'actuellement.**

Exemple : hors 100% Santé, la monture sera remboursée 0.05€ par la Sécurité sociale, et le complément pris en charge par la complémentaire santé se fera dans la limite des plafonds autorisés.

#### Une mise en place progressive et complexe à partir de 2020

- **À compter de janvier 2019** : les limites de tarifs et les plafonds de remboursement entreront progressivement en vigueur (audiologie puis dentaire dès avril).  
Cependant, les paniers de soins intégralement remboursés ne rentreront en vigueur que l'année suivante.
- **À partir de 2020** : en optique et pour une partie du dentaire (couronnes, bridges)
- **À partir de 2021** : les audioprothèses et le reste du dentaire (prothèses amovibles).

La mise en conformité sera un enjeu pour respecter le cadre des contrats dits responsables prévu pour 2020.

## Le Groupe VYV accompagne chaque client et partenaire dans la mise en œuvre du 100% Santé

- 1 Un bilan social et économique réalisé au regard des impacts de la Réforme 100% Santé.
- 2 Des outils de suivi des prestations santé consommés et du reste à charge observé pour piloter au mieux le bilan social de l'entreprise.
- 3 Des kits de communication et sensibilisation des collaborateurs.

Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, contactez-nous : [relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)

**Le président de la république a fait part aux organisations syndicales de sa volonté de réformer par le bas les congés bonifiés ! D'ailleurs il ne s'en est pas caché, pour lui les bonifiés coûtent trop cher !**

Les agents des DOM-TOM, bénéficient tous les 3 ans, sous certaines conditions, de 65 jours de congés, d'une prime de 40 % du traitement en raison de la vie chère, et des billets payés par l'employeur.

Le président de la république avait proposé de réduire les congés bonifiés en supprimant le mois bonifié, mais en contrepartie partir tous les 2 ans, de supprimer les 40% vie chère, et surtout de ne plus avancer les billets d'avion, et de les rembourser sous certaines conditions !

Ce qui aurait pour conséquence qu'une famille de 4 personnes par exemple, n'aurait pas de quoi avancer les billets, donc ne pourrait pas partir !

Dès que nous avons été alertés de ce projet, la fédération générale des fonctionnaires a appelé à une journée de grève au mois de mars 2019 (seule fédération à avoir appelé à la grève), puis 2 autres journées ont été déposées le 9 Mai et au mois de Juin.

Le ministère a répondu aux organisations syndicales par le mépris en refusant de nous recevoir pendant ces 3 journées !!!

Le 9 Juillet 2019, une délégation composée de Frédéric Souillot secrétaire confédéral et de Thierry IVA pour l'UIAFP- FO a été reçue par le ministère de l'outre-mer !

Pour le gouvernement le projet présenté n'est pas définitif, car l'ensemble des OS n'a pas été rencontré !

Dans l'immédiat le projet relatif à la prise en charge des billets reste en vigueur jusqu'en 2020.

Un projet de modification sera présenté en septembre ou octobre qui prévoit :

- Le maintien de la surrémunération.
- La prise en charge du billet d'avion sera effectuée par le service avec une réflexion sur la centralisation interministérielle ou ministérielle concernant l'achat de ces billets
- Le passage des congés tous les 2 ans !
- La suppression du mois de bonification de 30 jours ; il sera difficile de parler de congé bonifié
- L'ouverture de ce congé aux îles du pacifique

- L'étude et l'ouverture de ce congé aux familles recomposées et monoparentales
- La révision du plafond pour la prise en charge de la conjointe ou conjoint qui n'est pas fonctionnaire
- Une simplification administrative, afin de ne pas représenter les mêmes documents à chaque demande et éviter que l'ensemble des services demande les mêmes !

FO a demandé à ce que les familles nombreuses fassent l'objet d'une attention particulière en tenant compte des locations de maison, voitures, etc...

**FO A DEMANDE UNE NOTE POUR QUE CESSENT LES PRESSIONS SUR LES PERSONNELS demandant à bénéficier du congé bonifié**

FO a aussi rappelé au cabinet du ministre, l'histoire du BUMIDON et l'exploitation des colonies françaises pour palier l'absence de mains d'œuvre dans l'hexagone ainsi que les concours qui jusqu'à récemment ont contraint les ultramarins à prendre leur poste en métropole après leurs réussites.

FO a demandé que soit aussi discuté le retour sur le département d'origine.

Certes malgré l'ouverture sur les îles du pacifique, et le maintien de la vie chère, reste tout de même un recul au regard des pertes de la bonification des 30 jours !

Pour FO le lien familial est un facteur important de la culture française et de l'histoire de France et des outre-mer. C'est pourquoi cette réforme ne peut se faire sous le seul prisme économique et budgétaire.

FO continue de revendiquer, le maintien des 65 jours tous les 3 ans

Le maintien de la vie chère, et la prise en charge des billets par l'employeur.

**FO A DEMANDE UNE NOTE  
POUR QUE CESSENT LES  
PRESSIONS SUR LES  
PERSONNELS demandant à  
bénéficier du congé bonifié**



# Ne pas se résigner devant l'inacceptable !

## CONTRE RÉFORME DES RETRAITES (SYNTHÈSE)

- ⇒ Non au « recul » de l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans pour une pension complète. Travailler plus pour acquérir des points supplémentaires parce que votre retraite aura une décote de 5% par année avant 64 ans et ne sera donc pas suffisante pour vivre décemment. Quid de la valeur du point le jour du départ à la retraite ? Incertitude du montant de sa pension ! Calcul de la pension sur toute la durée de la carrière (Fini les 6 derniers mois pour la Fonction Publique). Et l'âge de départ à taux plein évoluera
- Ex : 65 ans et 5 mois pour la génération 1980 / 66 ans et 3 mois pour la génération 1990.



## PROJET DE LOI DE LA TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE (SYNTHÈSE) :



- ⇒ Cette réforme a pour but de supprimer un maximum de services publics au profit du privé. Moins de service public pour les administrés et plus de précarité et de souffrance au travail pour les agents.
- ⇒ Recrutement massif de contractuels en remplacement des fonctionnaires.
- ⇒ Casse des statuts et droits des agents. Les CAP vidées de leurs substances ; plus d'avis préalable de cette instance pour l'avancement et la promotion..., suppression des conseils de discipline de recours, limitation du droit de grève (Cantines, petite enfance...). La nouvelle mobilité ou le détachement d'office ; dispositif permettant de supprimer un très grand nombre de postes de fonctionnaires ou de services en transférant les missions au secteur privé, les fonctionnaires seront détachés automatiquement.
- ⇒ C'est la remise en cause des droits et de l'égalité de traitement des fonctionnaires, de la spécificité des statuts et le contournement des organisations syndicales.

**En décidant de passer certains points par ordonnance le gouvernement affiche sa volonté de casser au plus vite les statuts de la Fonction Publique. Le gouvernement avance des arguments très simplistes en stigmatisant les fonctionnaires « faire des économies en supprimant les postes, en cassant les statuts, au profit du secteur privé ».**

- ⇒ **Pour FO le statut général des fonctionnaires demeure une garantie pour la République, une protection pour assurer un service public de qualité, de sécurité et garantir les droits à tous les citoyens !**



**Le bureau du Groupement Départemental des Services Publics FO de l'Essonne, appelle les militants, sympathisants FO et tous les salariés (Public/Privé) à se mobiliser lors des manifestations et les grèves contre la Réforme des Retraites et le projet de loi de la Transformation de la Fonction Publique. Tous concernés par cette destruction sociale !**

- ⇒ **Refusons d'être la 1ère génération à laisser moins de droits sociaux à nos enfants et petits-enfants que ceux conquis par nos parents et grands-parents !**



## ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

*Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.*

*Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.*

*Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.*

*Siège social : 11-13, rue Charbonnel - 75013 PARIS | Tél. : 01 48 19 25 40*

*Bureaux : Paris - Lyon - Rennes*

[www.syncea.fr](http://www.syncea.fr)

## Elections Professionnelles du 13 juin 2019 pour les agents territoriaux d'Evry-Courcouronnes

Suite à la fusion entre les villes d'Evry et Courcouronnes des élections professionnelles ont eu lieu le 13 juin 2019, pour élire les nouveaux représentants du personnel aux instances paritaires.

Face à cet enjeu, cinq organisations syndicales (CFDT, CGT, FA-FPT, FO et SUD) ont déposé des listes.

Des élections qui ont été entachées d'irrégularités\* par une organisation « syndicale » (Souvent co-gestionnaire avec l'exécutif en place pour accompagner certaines réformes...) et couvert par l'autorité territoriale, malgré le recours formulé par FO et une autre OS.

*\* Des listes déposées et affichées après la date butoir, ni datées ni signées, aucun nom n'apparaît pour les délégués des listes...*

Les élections professionnelles sont toujours difficiles, mais si en plus s'ajoute le non respect des textes cela devient compliqué. La campagne électorale de cette OS a posé questions et FO restera vigilante pendant tout le mandat.

Malgré cela FO a obtenu 1 siège au comité technique et 1

autre à la commission administrative paritaire de catégorie C.

Le syndicat FO Evry-Courcouronnes défendra le service public, veillera au bon respect des droits des agents sans distinction de filières, de catégories A, B et C, de cadres d'emplois, de grades et de statuts (titulaire, stagiaire et non titulaire).

Les membres du bureau du Groupement Départemental des Services Publics Force Ouvrière de l'Essonne félicitent, Sandra (Secrétaire du syndicat FO) et ses camarades pour le résultat de ces élections professionnelles.

Pour FO le statut général des fonctionnaires demeure une garantie pour la République, une protection pour assurer un service public de qualité, de sécurité et garantir les droits à tous les citoyens !

Le rôle de FO n'est en aucun cas, d'accompagner une réforme réduisant les droits et les acquis, d'être le porte-parole, le cogestionnaire d'un quelconque gouvernement ou parti politique et de négocier la longueur de la chaîne et le poids du boulet.

### Groupement Départemental des Services Publics

#### FO de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora 91034 Evry-Courcouronnes

Courriel : territoriaux91@gmail.com



"Le Syndicaliste" Journal de l'Union Départementale de l'Essonne se doit de faire écho des actions menées par ses militants. N'étant pas toujours ou mal relayés par la presse, il faut assurer notre propre information avec un point de vue syndical, comme cela a toujours été le cas depuis la création de votre journal.

Rendez-vous sur le net

[www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)

Sur Twitter :

[twitter.com/udfoessonne](https://twitter.com/udfoessonne)



Sur facebook :

[www.facebook.com/UDFO91](https://www.facebook.com/UDFO91)



Sur Instagram :

UDFO91



Instagram

## formations FO

### Calendrier des formations organisées par le CFMS

Sem	Date de stage				Intitulé du stage
	Date début		Date fin		
41	Lun	07-oct	Ven	11-oct	<b>S'organiser</b>
48	Lun	25-nov	Ven	29-nov	<b>Santé, Sécurité et Conditions de Travail</b>

# UL de MASSY fait sa rentrée

12

L'Union Locale de Massy et de ses environs fera sa rentrée **samedi 7 septembre** à la fête des associations qui se tient au parc des sports de Massy. Ce rendez-vous permettra aux militants FO présents, pour tenir ce stand, de développer les positions de notre organisation sur les sujets brûlants au niveaux local, départemental, et national.

Les attaques sont nombreuses contre les retraites, la sécurité sociale, les services publics... une documentation fournie sera à disposition des salariés massiquois et des villes limitrophes.

Tous les militants essonniens sont invités à venir saluer nos camarades présents.

**FO**  
la force syndicale  
à MASSY

**SAMEDI**  
7 Sept. 2019  
de 10h à 18h  
au parc  
des sports

Rencontre avec l'Union Locale  
**FORCE OUVRIERE**  
de Massy  
à la fête des associations

Y A URGENCE  
A L'HOPITAL

LA SECU  
EST A NOUS

SERVICES PUBLICS  
C'EST LA REPUBLIQUE

NON A LA  
RETRAITE  
PAR POINT

AUGMENTEZ  
NOS SALAIRES

L'Union Locale FO de Massy  
14 Rue du Chemin des femmes 91300 Massy

## L'Union Locale de Massy tient son assemblée Générale

ASSEMBLEE GENERALE  
Union Locale  
**FORCE OUVRIERE**  
de Massy  
Vendredi 15 nov. 2019  
à 17h30  
à la bourse du travail

**FO**  
la force syndicale  
à MASSY

L'Union Locale FO de Massy  
14 Rue du Chemin des femmes 91300 Massy

Comme tous les ans, notre Union Locale de Massy tiendra son Assemblée Générale statutaire, en présence de membres du bureau de l'Union Départementale. Cette fois-ci, elle se réunira sous un fond de tensions sociales inédites. Elle nous permettra de renouveler ses instances et d'organiser les mobilisations à venir contre tous les plans de casse sociale.

À tous les militants **Force Ouvrière** travaillant ou habitant à Massy et dans les environs, rendez-vous le 15 novembre à la bourse du travail située au 14 chemin des femmes à Massy où se tiendra l'AG de l'UL.

# Menaces sur l'Agefiph

Un document « de travail » rédigé par les services de l'Etat propose un « scénario » qui conduirait à changer radicalement le système actuel d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes handicapées, opéré depuis plus de 30 ans par l'Agefiph !

Sous couvert d'un « rapprochement » des Cap Emploi (les opérateurs de placement spécialisés sur le handicap) au sein de Pôle Emploi, l'offre d'accompagnement opérée par l'Agefiph (secteur privé) et le FIPHFP (secteur public) disparaîtrait. Les fonds liés à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés dans les entreprises – gérés par ces deux structures - seraient, eux, récupérés par Pôle Emploi !

Pour FO, la disparition de l'opérateur expert de l'emploi des personnes handicapées qu'est l'Agefiph, serait catastrophique pour les personnes en situation de handicap.

De plus, Pôle Emploi n'intervient que sur le champ des demandeurs d'emploi, quel devenir dans un tel scénario de l'accompagnement des salariés en emploi, pour qui les actions de prévention du licenciement pour inaptitude et de maintien dans l'emploi sont nécessaires, et pour lesquels l'offre Agefiph est ouverte ? La note est muette sur ce point.

FO exige le maintien de l'existence d'une offre spécialisée (Agefiph) répondant aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap, qu'elles soient en emploi ou en demande d'emploi.

Par ailleurs, un projet d'ordonnance comporte un point relatif au transfert aux URSSAF, en 2021, du « rescrit »

actuellement mis en œuvre par l'AGEFIPH. Pour FO il s'agit, là aussi, de la volonté des pouvoirs publics d'« effacer », plus ou moins brutalement, les prérogatives de l'Agefiph – dont celle-ci, qui est très symbolique de sa mission de service public.

FO demande la préservation de l'action et de l'expertise de l'Agefiph, le respect de sa structure paritaire spécifique ainsi que la considération de ses salariés. FO exige l'abandon de ce scénario catastrophique pour les personnes en situation de handicap, et revendique l'ouverture sans délai d'une véritable discussion avec l'ensemble des acteurs, dont les interlocuteurs sociaux.

\* L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), administrée paritairement par les organisations syndicales, les organisations patronales et les associations de personnes handicapées, œuvre depuis 1988 en faveur du développement de l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé.

Grâce au fonds alimenté par les contributions des entreprises assujetties à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés, elle élabore et finance des aides et des services en direction des personnes handicapées et des entreprises, et apporte une expertise reconnue auprès d'un vaste réseau de professionnels.

**Contact :**

**Anne BALTAZAR**

**Conseillère confédérale  
chargée du Handicap**

**abaltazar @force-  
ouvriere.fr**

**01.40.52.85.59**

The screenshot shows the FO website interface. At the top, there is a navigation bar with the FO logo and the text 'Confédération Générale du Travail Force Ouvrière'. Below this is a search bar and a main banner image with the text 'Handicap et accès à l'emploi'. The main content area features a sidebar on the left with menu items like 'NOS POSITIONS', 'LES ACTEURS INSTITUTIONNELS', 'NOS ACTIONS', 'À SAVOIR OU À CONNAÎTRE', 'NOS PUBLICATIONS', 'ESPACE MILITANTS', and 'SYNDIQUEZ-VOUS'. The central part of the page displays a news article titled 'COMMUNIQUÉ DE PRESSE : RAPPORT SPÉCIAL DE L'OUVRIÈRE SUR LES PERSONNES HANDICAPÉES EN FRANCE' dated 14 MAI 2015. To the right of the article is a section titled 'L'ÉDITO' with a sub-header 'TOUTE L'ACTUALITÉ' and a red speech bubble icon. The article text mentions 'Notre dernier Congrès confédéral a réaffirmé et renforcé les revendications de Force Ouvrière en faveur de l'insertion et du...'. At the bottom of the page, there is a section titled 'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP' with a sub-header 'L'ESS : ACCORD UNANIMÉ'.

**le site référent sur le handicap au travail**

**<http://handicap.force-ouvriere.org/fr>**

## La réforme « retraite par point » : c'est du vol !

### le gouvernement s'attaque aussi aux pensions de réversion !

#### POUR RAPPEL :

Depuis 1945, la pension de réversion est une somme attribuée à une personne dont le conjoint vient à décéder. Elle correspond à une partie de la pension de retraite perçue (ou aurait dû percevoir) le défunt. Cette mesure de solidarité atténue l'inégalité entre les femmes et les hommes puisqu'il y a plus de veuves que de veufs. Elle ramène l'écart de 38,8% à 24% entre le montant des retraites des hommes et des femmes.

Pour pouvoir y prétendre, le conjoint survivant doit remplir plusieurs conditions suivant le régime de retraite de l'assuré décédé :

- ⇒ il faut avoir été marié au défunt (en sont exclus les pacsés et les concubins)
  - ⇒ le bénéficiaire doit avoir au moins 55 ans
  - ⇒ ne pas dépasser un certain plafond de ressources
- Jusqu'à présent, si ces conditions d'attribution étaient remplies, selon le régime social du conjoint décédé, la pension de réversion était calculée sur la base de :
- ⇒ 50% de la retraite du défunt pour les fonctionnaires
  - ⇒ 54% de la retraite de base du défunt et 60% de la retraite complémentaire (Agirc-Arrco) pour les salariés et les indépendants

#### QUE PRÉVOIT LE PROJET DE RÉFORME ?

Delevoye propose de mettre en place un dispositif de réversion unique pour garantir au conjoint survivant, le plus souvent des femmes, un niveau de vie à hauteur de 70% du total des retraites perçues par le couple. La réversion serait égale à la différence entre le montant que représentent 70% des droits du couple et la retraite personnelle de la veuve ou du veuf.

Le projet prend l'exemple d'un foyer dans lequel l'époux avait droit à 2 000 € de pension par mois avant son décès et la femme 850 €, soit 2 850 € pour le couple. Avec le nouveau système de retraite universel, la veuve touchera une pension de réversion de :

$(2\ 850\ € \times 70\%) - 850\ € = 1\ 145\ €$  (elle aura donc  $850 + 1\ 145 = 1\ 995\ €$  par mois)

Dans le système précédent, elle aurait touché :  $850\ € + 1\ 000\ € = 1\ 850\ €$

#### UN EXEMPLE CHOISI HABLEMENT MAIS BIEN TROMPEUR...

Car dans le cas où le conjoint survivant avait une pension plus élevée, tout change !

S'il touchait 1 500 €, la réversion serait de 950 € au lieu de 1 000 € (perte de 50 €)

S'il touchait 2 000 €, la réversion serait de 800 € au lieu de 1 000 € (perte de 200 €)

S'il touchait 2 500 €, la réversion serait de 650 € au lieu de 1 000 € (perte de 350 €)

**La FGF FO prend l'exemple d'un couple où les deux conjoints ont 1 500 € de pension chacun. L'ensemble des revenus est de 3 000 €. 70% de cette somme est égale à 2 100 €. Le conjoint survivant aurait une réversion de :  $2\ 100\ € - 1\ 500\ € = 600\ €$  au lieu de 750 € dans le système actuel, soit une perte de 150 € par mois et 1 800 € de moins par an !**

#### ET EN PLUS D'AUTRES QUESTIONS RESTENT DANS LE FLOU...

Y-aura-t-il des conditions de ressources ? A partir de quel âge pourra-t-on percevoir une pension de réversion ? Le Haut-commissariat à la réforme des retraites proposait de porter à 62 ans l'âge minimal pour pouvoir bénéficier d'une pension de réversion, au lieu de 55 ans, et même de 50 ans pour la caisse de retraite des agents non-titulaires de la fonction publique (Ircantec).

**Actuellement 4,4 millions de personnes en bénéficient pour un montant total de 36 milliards d'euros, soit 11% du budget total des retraites. C'est encore trop pour le gouvernement qui cherche par tous les moyens à réduire les ressources des retraités actuels et futurs pour renflouer les caisses de l'Etat.**

#### LES RETRAITÉS EN ONT ASSEZ D'ÊTRE PRESSURÉS !

Avec la Confédération, l'**UDR FO 91** sera présente au rassemblement du **21 septembre** :

- ⇒ pour préparer le rapport de force jusqu'au retrait de cette réforme

- ⇒ pour le maintien des 42 régimes de retraite existant
- ⇒ pour le maintien de toutes les dispositions favorables à l'attribution des pensions de réversion et leur extension aux couples pacsés
- ⇒ pour l'annulation de la hausse de 1,7% de la CSG pour tous les retraités

**UDR FO 91**

12 Place des Terrasses de l'Agora 91000 Évry

[udrfo.91@gmail.com](mailto:udrfo.91@gmail.com)

Rejoignez l'Union des retraités et préretraités **FO** de l'Essonne !

Avec l'Union départementale **FO**, nous ne lâcherons rien !

### Achat entre particuliers : quelles précautions ?

En cas d'achat à distance, dans le cas d'un achat à un professionnel, l'acheteur bénéficie, d'un droit de rétractation pendant un délai de 14 jours à compter du lendemain de la réception de l'objet commandé. En revanche, l'achat à un particulier, n'est soumis à aucune des protections prévues par le code de la consommation.

Ainsi lors d'achat, même via des plateformes de vente entre particuliers, vous ne bénéficiez d'aucun droit de rétractation ou de retour.

#### LA LIVRAISON

Pour limiter la casse, emballez soigneusement votre colis et protégez bien les objets fragiles, quitte à souscrire lors de l'envoi une assurance qui prend en charge les problèmes de casse. Préférez des plateformes qui interviennent comme tiers de confiance : sur ces plateformes, le paiement n'est délivré que lorsque le bien est livré et conforme à la commande.



#### LA GARANTIE

La garantie légale de conformité due par le vendeur ne concerne que les vendeurs professionnels. Seule la garantie légale des vices cachés peut donc être

invoquée entre particuliers, mais elle beaucoup plus difficile à mettre en œuvre. Par ailleurs, ce marché en plein essor, attire bon nombre de personnes peu scrupuleuses et il faut redoubler de prudence, surtout pour le paiement et la livraison.

#### LE PAIEMENT

Ne réglez jamais le montant de la transaction en recourant à un service de transfert d'argent. Et évitez de vendre un objet contre paiement par chèque, car vous n'avez aucune garantie de recevoir un jour l'argent sur votre compte.

#### VOS RECOURS

Si vous êtes victime d'une arnaque à l'occasion de l'achat ou de la vente d'un bien sur une plate-forme, contactez-la pour faire bloquer le compte de votre vendeur ou acheteur. Portez également plainte auprès du commissariat ou de la gendarmerie et alertez la DGCCRF.

#### L'**AFOC** 91

réunit des femmes et des hommes qui agissent ensemble, en toute indépendance, pour la défense des consommateurs et des locataires essonniers

Elle tiendra prochainement son **Assemblée Générale**  
La présidente de l'AFOC, au nom du bureau nous en communiquera la date

L'**AFOC** 91 tient des permanences sur rendez-vous à la Maison des Syndicats à Evry au 3<sup>ème</sup> étage.

# RÉFORME DES RETRAITES : FO DIT STOP !

RASSEMBLEMENT A PARIS  
LE 21 SEPTEMBRE 2019

## RASSEMBLEMENT FO A PARIS

**POUR** la défense d'un vrai droit à la retraite pour toutes et tous

**CONTRE** le régime universel par points et la remise en cause des 42 régimes existants

**CONTRE** le recul de l'âge effectif de la pension à taux plein

**POUR** la défense de la protection sociale collective solidaire des salariés (santé, assurance chômage, retraite)

**CONTRE** l'étatisation et la privatisation

**FO engage la mobilisation  
pour préparer le rapport de force interprofessionnel  
et, si nécessaire, la grève tous ensemble**

**EN AVANT VERS LE 21 SEPTEMBRE !**

Avec FO, je participe :

Nom /Prénom :

Mail :

Je contribue à hauteur de :                      Euros

Inscription au BUS

udfo91@gmail.com

01 60 78 15 57

**PLUS FORTS ENSEMBLE**

force-ouvriere.fr